

Évaluation Initiale aux formations permis moto sur véhicule

Objectifs :

- Évaluer le niveau d'un élève à la conduite d'un véhicule de catégorie A ;
- Déterminer le nombre d'heures de formation nécessaires avant une présentation à l'examen pratique ;
- Répondre à l'obligation réglementaire des articles L213-2 et R213-3 du Code de la Route.

Public concerné et prérequis :

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule à deux roues, motorisé.
- Cette évaluation est obligatoire pour toute personne âgée de :
 - Au moins 16 ans, souhaitant débiter une formation au permis A1 (permettant la conduite d'un deux roues d'une puissance max de 15 kW),
 - Au moins 18 ans, souhaitant débiter une formation au permis A2 (permettant la conduite d'un deux roues d'une puissance max de 35 kW).
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

Avertissement :

- Selon les articles R213-2 et R213-3 du Code de la Route, l'évaluation du niveau du candidat avant l'entrée en formation est obligatoire, tout comme le nombre prévisionnel d'heures de formation devant être précisé dans le contrat.

Modalités et délais d'accès :

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 15 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

Moyens humains :

- Enseignants titulaires du BEPECASER ainsi que de la mention « deux roues » **ou** du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ainsi que du Certificat Complémentaire de Spécialisation « deux roues » **et** de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : CHAMBRILLON Franck.

Moyens d'évaluation :

- Véhicule moto-école
- Piste moto
- Fiche d'évaluation initiale.

Thèmes évaluation :

Évaluer le niveau de l'élève :

- D'expérience en conduite (autre permis détenu, conduite deux roues, mécanique...),
- En termes d'équilibre
- Sur l'installation sur la machine,
- À comprendre et à mémoriser des consignes ainsi qu'à se corriger.

Modalités d'évaluation :

- L'évaluation s'articule autour de questions orales et de tests pratiques sur le véhicule. La fiche d'évaluation initiale fait apparaître :
- Les notes obtenues par critère,
- Le score total,
- Le nombre d'heures de formation proposé,
- Le nom et la signature du formateur,
- Il sera annexé au contrat.

Effectifs :

- Une personne par véhicule (évaluation individuelle).

Horaires :

L'heure d'évaluation pourra être proposée durant les horaires suivants :

- Mardi : 8h-12h/13h-19h
- Mercredi : 8h-12h/13h-19h
- Vendredi : 8h-12h/13h-19h
- Samedi : 8h-12h

Durée de l'évaluation :

- 55 minutes

Tarifs :

- Evaluation : 40€

Auto-école du Perrey

3 rue du Perrey/10370 Villenauxe la Grande

Téléphone : 03.25.25.10.67

Agrément : E 0201001510

Horaires d'ouverture du bureau :

Mercredi : 15h-19h

Vendredi : 15h-19h

Samedi : 10h-12h